

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
En date du 7 Février 2006

DATE DE LA CONVOCATION : 3
1.01.2006 CONSEILLERS EN EXERCICE : 15
DATE DE L’AFFICHAGE : 04.01.2006 CONSEILLERS PRESENTS : 14
CONSEILLER ABSENT REPRESENTE 1

L’an deux mille six, le 10 janvier, le Conseil Municipal, légalement convoqué à 20h30, s’est réuni sous la présidence de **M. Guy DA LAGE, Maire.**

- Etaient présents : Messieurs LEGRAND, BOURDEAU adjoints, Madame BERTIN, Messieurs BAZIRE, BEAUVAIS, BELLONET, LE COUSIN, HALLEY, LEGOIS, PASQUIS, PROUIN, SAILLY, SIMON conseillers
- Etais absent représenté : Monsieur J.F. CAPO CANELLAS
- Secrétaires de séance : Madame BAZIRE, Monsieur Pierre PASQUIS

Ordre du jour

Délibération travaux Rue de Bas
Délibération dépenses d’investissement
Approbation modification POS
Classement forêt de Roumare
Questions diverses

Monsieur le Maire demande au Conseil l’autorisation d’ajouter à l’ordre du jour une délibération concernant l’aménagement des accès aux commerces.

0. Approbation du procès verbal de la séance du 6 décembre 2005

Suite à la lecture du procès verbal :

Didier Sailly informe le conseil que certains habitants du puits Fouquet ont reçu un questionnaire de la Lyonnaise des Eaux concernant leur raccordement au réseau d’assainissement et que sans réponse de leur part, l’eau sera facturée au prix assaini. Il exprime son mécontentement car cette société est informée de l’impossibilité de raccordement du hameau du Puits Fouquet.

Jean-Paul Beauvais demande à Monsieur le Maire si une réponse a été adressée au PAR au sujet du stockage de granulats. Monsieur le Maire répond par l’affirmative.

Pierre Pasquis s’étonne que l’information concernant la maison médicale installée à Déville-les-Rouen ne soit pas parue dans le bulletin municipal – Les heures d’ouverture et le numéro de téléphone seront publiés dans le prochain bulletin. (Il est signalé que le numéro de téléphone est affiché au cabinet médical).

1. Délibération travaux Rue de Bas

Monsieur le Maire fait le point du dossier des travaux de la rue de Bas, rend compte de la réunion de la commission d’appel d’offre choisissant les entreprises retenues pour effectuer les travaux.

N° LOT	Nature des travaux- options comprises	ENTREPRISE	COUT HT €	COUT TTC €
1	VRD	SNTTP	232919.84€	278572.13€
2	Travaux horticoles	ISS espaces verts	5209.53€	6230.60€
	TOTAUX		238129.37€	284802.73€

Le Conseil, après en avoir délibéré, approuve ce choix, décide que la dépense de 284.802,73 € TTC sera réglée sur le crédit ouvert au budget 2006 et charge le maire de signer tous les documents nécessaires à l’exécution de ce marché.

Les travaux doivent démarrer fin février et se terminer aux environs de Pâques.

2. Délibération dépenses d'investissement

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2122.21 et L 2343.1 et 2.
Considérant la nécessité d'assurer le mandatement des dépenses engagées au cours des premiers mois de l'exercice en cours sans attendre le vote du budget du nouvel exercice,
Le Conseil Municipal entendu au cours du débat budgétaire organisé en application de la loi du 6 février 1992, après en avoir délibéré :

ADOpte, une mesure transitoire visant à **autoriser**, dans l'attente de l'adoption du budget 2006, Monsieur le Maire à mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des dépenses par chapitre inscrites au budget 2005, à savoir :

CHAPITRE	Libellé	Budget 2005 -y compris RAR	Autorisation de dépenses 2006
21	Immobilisations corporelles	855.000 €	213.750 €
23	Immobilisations en cours	40.000 €	10.000 €

3. Délibération demande de subvention / Aménagement des abords des commerces

Monsieur le Maire explique que vu les projets d'implantations de commerces (fleuriste et coiffeur), et les frais de réaménagement des abords des commerces existants, une aide peut être obtenue auprès du FISAC pour les aménagements urbains facilitant l'accès aux commerces sur un montant de 134.375€ HT de travaux.

Le Conseil, après en avoir délibéré, autorise le Maire à solliciter des subventions auprès du FISAC pour les travaux aux abords des commerces évalués à 134.375€ et à signer tous les documents liés à ces démarches.

4. Approbation modification POS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que l'enquête pour la modification du POS s'est déroulée du 24 octobre au 23 novembre 2005. Celle-ci avait pour but d'une part de transformer la zone UF (zone centrale) en zone UFa de manière à pouvoir favoriser l'installation de commerces et d'autre part de permettre l'extension autorisée des bâtiments agricoles dans la zone ND. Au sujet de cette zone, une remarque du Maire d'Hautôt-sur-seine a été notifiée par écrit au commissaire enquêteur.

Monsieur le Maire donne les conclusions du commissaire enquêteur et demande au conseil de se prononcer.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et suite à la remarque faite par Monsieur le Maire d'Hautôt sur-seine

APPROUVE à l'unanimité la modification du POS pour la zone UFa et

REFUSE dans l'état actuel la modification concernant la zone ND

5. Classement forêt de Roumare

Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'une enquête publique concernant le classement de la forêt de Roumare a eu lieu en Mairie du 10 octobre au 8 novembre 2005.

Suite à l'avis favorable du commissaire enquêteur, le conseil municipal est appelé à se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, approuve le projet de classement en forêt de protection du massif de Roumare.

6. Questions diverses

Monsieur le Maire fait part :

- qu'il a reçu de nombreuses cartes de vœux, qu'il met à disposition du Conseil municipal
- des remerciements du personnel communal pour la prime accordée
- qu'une réunion de la commission des finances a eu lieu le 2 janvier faisant apparaître un résultat de fonctionnement positif supérieur à celui de l'an dernier
- qu'un recensement de la population de lièvres aura lieu sur notre commune du 3 au 22 janvier
- qu'il a reçu de la préfecture une circulaire concernant les risques naturels et technologiques et que Sahurs n'apparaît pas dans les communes concernées.

- Que suite à la délibération prise pour le soutien à Ingrid Betancourt, il a reçu divers courriers : de la Présidence de la République, de Laurent Fabius et du Président de l'association normande pour la libération d'Ingrid Bétancourt.

7. Tour de table

Pierre Pasquis informe qu'à l'occasion de la tournée effectuée avec Jean Simon pour la préparation du recensement, il a constaté des anomalies dans la numérotation des habitations et que de nombreux numéros sont manquants. Quant à la demande faite pour la suppression du mot résidence des adresses, l'Insee interrogée dit que ce mot ne peut être enlevé.

Jean-Paul Beauvais se fait l'interprète d'une habitante qui a vu son terrain devenir inconstructible lors de la révision du POS en 1996 et fait part du mécontentement de cette personne.

Jacky Le Cousin remercie Didier Sailly pour la fourniture et la pose d'un tapis sur l'estrade de la salle polyvalente.

Suite à la visite de la commission de sécurité, Monsieur le Maire demande qu'un rangement du grenier de cette salle soit organisé et programmé prochainement avec les membres des associations concernées.

Michel Bourdeau demande l'attitude à avoir lors de la distribution des colis de Noël quand les personnes concernées ne répondent pas.

Yves Bazire demande à Monsieur le Maire :

- si le dossier de subvention concernant la maison des jeunes a été déposé ?

Il lui est répondu que non, car le projet n'est pas finalisé.

- qu'une saignée soit faite Rue de Seine afin que les eaux pluviales puissent s'évacuer.

Et il reproche l'horaire trop rapproché des cérémonies de vœux entre Sahurs et Saint-Pierre-de-Manneville.

Patrice Halley s'étonne de ne pas avoir vu d'article et de photo dans la presse concernant les vœux.

Monsieur le Maire lui répond qu'aucun journaliste n'était présent et que l'année prochaine il faudra en faire la demande.

A ce sujet, Monsieur le Maire remercie tous les bénévoles qui ont œuvré pour la réussite de cette cérémonie des vœux.

Pascale Bertin fait part de sa satisfaction concernant les travaux d'aménagement de la route de la forêt. Elle trouve néanmoins que cette route n'est pas assez large pour une circulation aussi importante.

Didier Legrand répond au sujet de la route de la forêt que celle-ci ne sera jamais élargie. Des relevés de vitesse ont été de nouveau effectués faisant apparaître une diminution de la vitesse moyenne. D'autre part l'ONF signale une très nette baisse du nombre d'accidents constatés sur cet axe.

Pour extrait certifié conforme

LE MAIRE